



LETTRE OUVERTE

Objet : La CGT ne signera pas la « Charte du dialogue social ».

Madame la Présidente

**Hôtel du Département
Rue Viala
CS 60516
84909 Avignon Cedex 09**

**Avignon,
le 17 avril 2024.**

Madame la Présidente du Conseil départemental,

Le « dialogue social », dans la collectivité, ne doit pas être un simple accompagnement du pouvoir de direction de l'autorité administrative ; il doit permettre aux représentants du personnel de porter leurs revendications grâce à des instances représentatives renforcées. Il doit permettre de réelles innovations sociales de proximité, plus de justice sociale, fondées sur des garanties collectives solides et protectrices négociées.

Le dialogue social est un état d'esprit, une volonté partagée de ses acteurs d'échanger pour contribuer au progrès social, dans lequel le respect des personnes, des organisations et des engagements ont toute leur place. La Charte devrait contribuer à un dialogue social ouvert, s'exerçant de bonne foi et qui influencerait les décisions dans l'intérêt général de la collectivité et du service public, prise dans toutes ses composantes.

Pour en assurer la mise en place effective, un cadre devrait être fixé pour s'assurer qu'elle atteint sa finalité et évaluer la qualité du dialogue social qu'elle produit. Un cadre devrait être fixé afin de définir comment évaluer et mesurer de manière paritaire l'état du dialogue social.

Ceci en permettant d'échanger sur la qualité de celui-ci. Cette Charte aurait dû être élaborée en commun avec des espaces en amont de réelle négociation guidée par la volonté d'appliquer ces accords avec pragmatisme, dans un souci de faciliter le rôle des représentants du personnel et de renforcer le dialogue social à tous les niveaux.

A ce titre, cette Charte ne peut être figée entre deux mandats et devrait pouvoir être complétée et/ou adaptée pour tenir compte des spécificités propres à la collectivité et à l'actualité sociale.

UNION SYNDICALE CGT

DES PERSONNELS DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Notre organisation syndicale a toujours fait preuve de responsabilité pour porter les revendications des personnels, dans le cadre de l'intérêt général du service public et du Département de Vaucluse.

A l'heure où une nouvelle Charte se finalise sans négociation préalable sérieuse, la question de l'organisation du dialogue social, tant sur le fond que sur la forme, se pose.

À maintes reprises, la CGT a fait savoir qu'elle voulait un dialogue social sincère et non de façade ou du simulacre. Nous avons fait part en temps et en heure de l'ensemble des corrections que nous proposons sur cette Charte. Ce n'est que plus d'un an après que nous sommes reçus avec pour objet la présentation de la version finalisée ne reprenant que quelques affinements proposés par la CGT qui ne sont que des rappels de la loi déjà existante dans le cadre législatif national.

Cette Charte n'est au final qu'un rappel et une interprétation de texte existants qui sont pour certaines l'occasion de réduire nos droits. Nous refusons l'inégalité de traitement entre les organisations syndicales et refusons d'être muselés sur nos positions politiques qui visent un changement de société vers plus de justice sociale pour tous et toutes les travailleuses et travailleurs sans se limiter aux frontières du Département de Vaucluse.

Nous refusons que le dialogue social soit méprisé et figé dans un cadre ne permettant aucun échange porteur mais permettant simplement de réduire les Instances représentatives à des chambres d'enregistrement et n'ouvrant aucune autre perspective afin de travailler les dossiers clés qui ont un impact sur les missions de service public, les conditions de travail et de rémunération des agents et sur le devenir du service public. Ceci au mépris des revendications des agents que nous représentons et qui nous ont élus.

Nous n'avons eu aucun retour sur l'arbitrage qui a été fait de nos propositions ni aucun espace avec les décisionnaires pour échanger à ce sujet.

Vous nous soumettez aujourd'hui un texte qui ne correspond en rien à une Charte du Dialogue Social comme elle peut exister dans des collectivités limitrophes. Ce qui prouve bien que nous ne sommes pas dans l'utopie mais qu'au Département de Vaucluse il y a bien une volonté politique de brider le dialogue social.

Nous ne nous soumettrons pas à cette « pantalonnade » pour une subvention annuelle. Notre organisation n'est pas à vendre et nous souhaitons garder notre indépendance afin de porter les revendications des agents en toute légitimité et intégrité, nous leur devons et refusons de tolérer que nos conquies soient à ce point bafoués.

Cette Charte réduit nos droits en interprétant la loi, ne pose pas le cadre du dialogue social, et présente une iniquité de traitement entre les organisations syndicales.

Sur le fond et la forme du dialogue social, des améliorations notables sont à apporter, et nous avons fondé beaucoup d'espoir sur ce nouveau mandat. Malheureusement nous ne pouvons que constater sur le terrain un délabrement de celui-ci et un mépris des représentants du personnel qui se traduit aujourd'hui par cette Charte vide de sens mais bien claire sur la ligne politique suivie par la Présidente du Département de Vaucluse.

UNION SYNDICALE CGT
DES PERSONNELS DU DÉPARTEMENT DE
VAUCLUSE

Le Dialogue Social doit être, pour nous, fondé sur des échanges réels, débouchant sur des évolutions concrètes, autorisant des inflexions et non des lieux d'informations formels au cours desquels les revendications portées sont distraitemment écoutées, quand elles ne sont pas raillées, niées, dénigrées ou simplement écartées sans débat ni explication.

Cette Charte aurait pu permettre de poser un cadre porteur elle se limite au final à de simples rappels de la loi parfois approximatifs et pour certains interprétatifs. La qualité du dialogue social ne saurait se décréter via une quelconque charte, engageant de surcroit les organisations syndicales en les rendant co-responsables. Si l'administration souhaite prendre des engagements positifs cela relève de sa responsabilité et l'engage auprès de nous, pas le contraire. Nous restons donc disponibles le cas échéant.

Notre organisation ne peut se résoudre à signer ce document et vous rappelle que le fait que nous ne signerons pas ne vous dispense pas d'appliquer la loi et de donner les moyens nécessaires à notre organisation pour poursuivre son activité syndicale. Ceci sans discrimination ni favoritisme, sans faire entrave aux droits syndicaux clairement exposés dans la loi.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, l'expression de notre respectueuse considération.

Ludovic PONS
Secrétaire Général
Union Syndicale CGT des personnels du Département de Vaucluse

